

« Je veux payer des impôts ! »

Hier, 11 heures du matin. La petite salle d'audience du tribunal administratif de l'avenue des Fleurs, aux murs boisés et aux néons blancs, ne contient que 20 places. Dans sa poussette, un bébé pleure. Des familles se serrent sur les chaises. Ce sont des demandeurs d'asile dont la plupart ont été déboutés de leurs demandes. Ils affichent un air perdu. Sur trois familles, seule une dispose d'un avocat.

C'est la préfecture des Alpes-Maritimes qui les poursuit. Tant que leur demande d'asile était valable, elle les logeait comme le veut la loi. Mais, déboutés de leur demande, ils doivent quitter les lieux, chambre d'hôtel ou appartement. Avec la rue comme perspective, peu arrivent à s'y résoudre. Le conseil d'État a jugé que la trêve hivernale ne s'appliquait pas à ces cas particuliers.

Une audience de référé expulsion assez « banale », même si elles ne sont pas si fréquentes. Depuis septembre, cinq ou six seulement. Tous jouent donc leur avenir. Une famille d'Albanais est là, avec un enfant mineur. À leurs côtés, des Arméniens.



Hier, lors d'une audience référé expulsion au tribunal administratif de Nice. A droite, Armen et Lilit, un couple d'Arméniens. (Photo G. L.)

Armen, 35 ans, travaille au black dans la construction. Lilit, 32 ans, est traductrice. Elle parle plusieurs langues. Depuis leur arrivée, elle a appris le français en à peine dix-huit mois. Ils ont des jumeaux de sept ans.

Dans les yeux de la jeune femme, brille l'inquiétude : Le président du tribunal, Christophe Tukov, affiche un air souriant, presque comptaissant.

Chaque dossier ne dure que quelques dizaines de minutes. D'abord l'avocate de la préfecture. Elle explique que l'hébergement est saturé, avec un « taux d'occupation de presque 100 % » sur les quelque 1000 places pour

demandeurs d'asiles disponibles. Que les familles déboutées de leur demande d'asile « doivent laisser la place à celles qui débutent leur procédure ».

« Je ne veux pas d'argent »

Puis c'est au tour des familles ou de leur avocat de s'exprimer. « Je suis courageuse, je travaille, mon mari aussi. Je ne veux pas d'argent, pas de RSA, je veux juste une autorisation de travail, je veux payer des impôts », se défend Lilit, l'Arménienne. Elle dit avoir une promesse d'embauche. Mais leur demande d'asile refusée, c'est bien la perspective de se

faire expulser *manu militari* de l'appartement payé par l'État qui se profile. Ils ont refusé l'aide au retour volontaire. Une somme d'argent pour rentrer au pays.

Lilit, encouragée par le sourire du président tente : « Je vois que vous avez un grand cœur Monsieur. » Christophe Tukov sourit, avec une forme de gêne : « Il ne faut pas se fier aux apparences ». Au tribunal administratif, on dit le droit. Rien d'autre.

Midi. Les trois dossiers ont été traités. Le tribunal rendra son jugement le 31 janvier. Tous repartent. Sans grand espoir.

GREGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

STATIONS DE SKI

L'ENNEIGEMENT DU JOUR

STATIONS	REMONTÉES	PISTES	HAUTEUR DE NEIGE
Isola 2000	16/19	32/45	80 cm
Auron	15/19	28/46	65 cm
Valberg	11/16	19/42	50 cm
La Colmiane	4/7	8/20	45 cm
Val d'Allos-La Foue	15/19	20/40	140 cm
Val d'Allos-Le Seignus	8/10	15/24	140 cm
Gréotières-les-Neiges	4/11	3/22	20 cm
Turini-Camp d'argent	3/3	2/4	20 cm

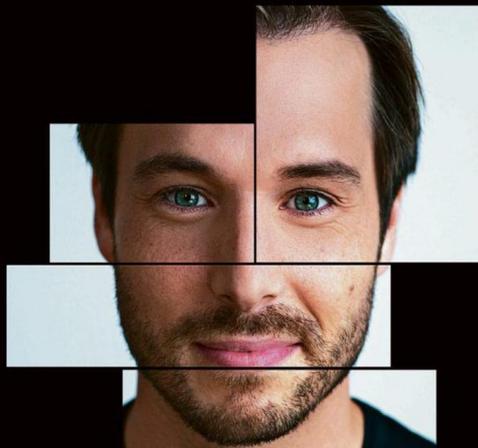


LE GRIMALDI FORUM MONACO PRÉSENTE

LANGEVIN

CRÉATEUR D'ILLUSIONS

NOUVEAU SPECTACLE
MAINTENANT DEMAIN



« Luc Langevin repousse
les limites de l'illusion »
JOURNAL DE MONTRÉAL

« Très impressionnant ! »
FRANCE 2

2 MARS 2019

PRINCIPALUTE
MONACO

CARAMBA

GRIMALDI FORUM
MONACO

www.grimaldiforum.com

CMB
Compagnie Monégasque
de Banque
PARTENAIRE OFFICIEL